

Syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de
la région d'Auneau

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNEE 2017



SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
sictom.ra@wanadoo.fr
www.sictom-region-auneau.com



Juin 2018

Directeur de publication : Jean-Louis BAUDRON, Président

Réalisation et impression : SICTOM de la Région d'Auneau

Crédits photos : SICTOM de la Région d'Auneau, SITREVA,

Sommaire

1. Carte du territoire
2. Organisation du syndicat
3. Collecte des déchets : présentation des flux
4. Collecte des déchets : tonnages collectés
5. Collecte des déchets : tonnages des déchèteries
6. Caractérisations
7. TEOMI, explications et tarifs
8. SITREVA
9. Sites de traitement
10. Zoom sur...
11. Prestataire de collecte
12. Prévention des déchets
13. Communication : présentation du site internet
14. Communication : animations scolaires
15. Indicateurs financiers
16. Comptabilité analytique

Préambule

Le SICTOM de la Région d'Auneau a été créé par délibération en date du 6 octobre 1972. Il a pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Ce rapport est présenté aux membres du comité syndical du SICTOM RA le 26 juin 2018, par Monsieur Jean-Louis BAUDRON, président du syndicat.

Le document retrace les événements de l'année 2017. Il expose le territoire et les communes membres ; l'organisation du syndicat : élus et personnel ; les collectes : fonctionnement et suivi ; les centres de traitement des déchets. Un point est fait sur les actions de communication. Le bilan financier 2017 est détaillé à la fin du document.

Ce rapport est adressé à tous les délégués du SICTOM RA. Il est également transmis aux adhérents pour une présentation devant leur conseil, ainsi qu'aux mairies.

Il est mis à disposition des habitants dans ces collectivités et téléchargeable sur le site internet.

L'essentiel de 2017

Modification de poste

Mathilde MELAINE a obtenu son examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Elle a été nommée à ce grade le 1^{er} novembre 2017. De plus, suite à des discussions avec la mairie d'OUARVILLE, il a été décidé de réduire le temps de travail du poste de comptabilité et ressources humaines à 16h00 hebdomadaires.

Trésorerie

Un arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 acte le rattachement du syndicat à la trésorerie de VOVES - ORGERES,



Population

37 278 habitants
(source INSEE : population de 2014, applicable au 1^{er} janvier 2017)

Marché de collecte

Le marché de collecte est arrivé à son terme le 9 novembre 2017. La procédure administrative a suivi son cours pendant l'année.

Conséquences de la loi NOTRe

La CCCB (Communauté de Communes du Cœur de Beauce) a été créée par la fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, Vovéenne et d'Orgères.

Les CCBA (Beauce Alnéloise) et CCVV (Val de Voise) ont été intégrées à la CCPEIdF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France).

Ces modifications ont entraîné la dissolution du comité syndical du syndicat, qui a procédé à de nouvelles élections lors de la première assemblée générale le 7 mars 2017.

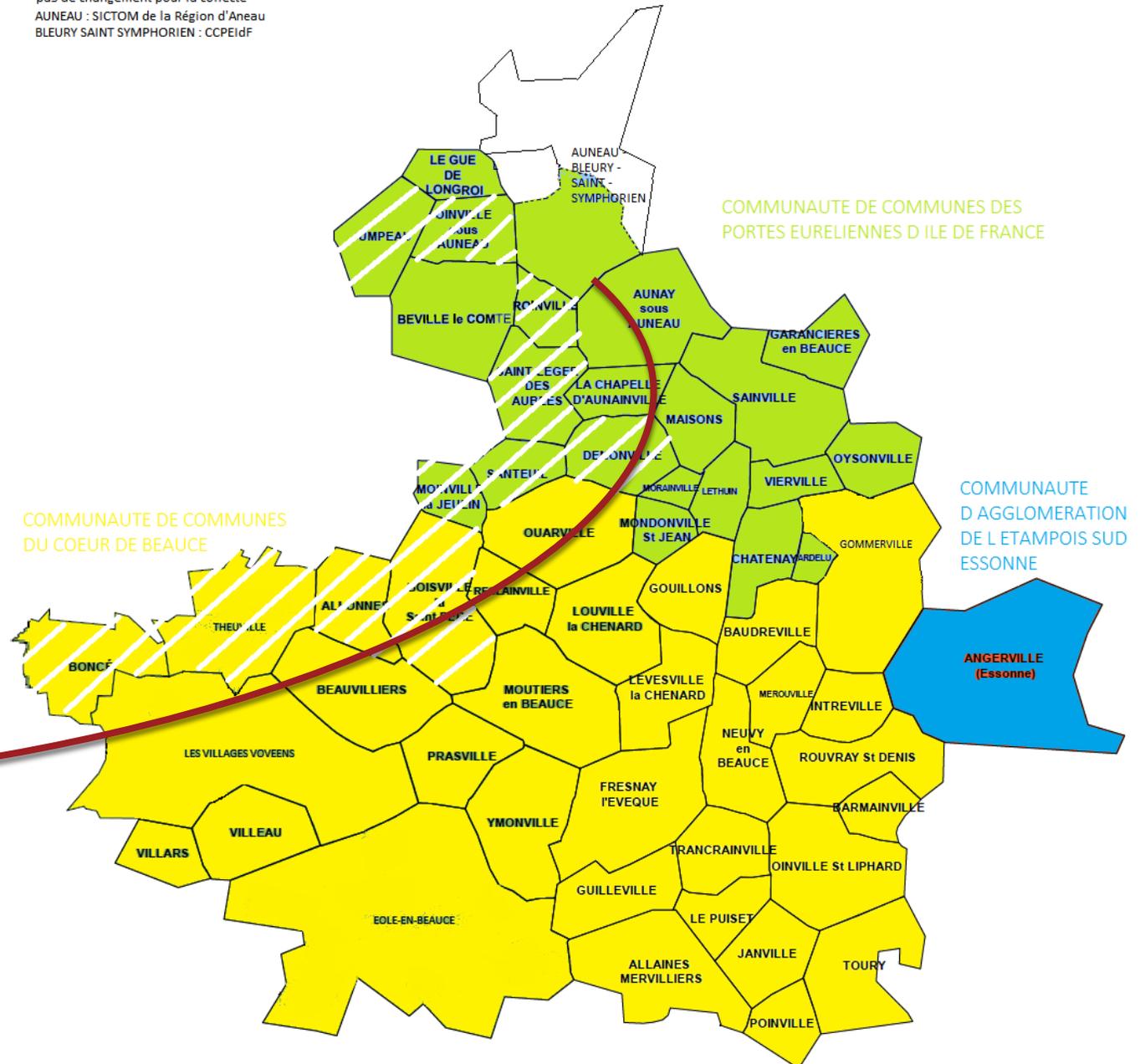
Carte

Territoire du SICTOM de la Région d'Auneau au 1er janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire du syndicat n'a pas été modifié. Seuls les périmètres des adhérents ont évolué (CCCB et CCPEIdF).

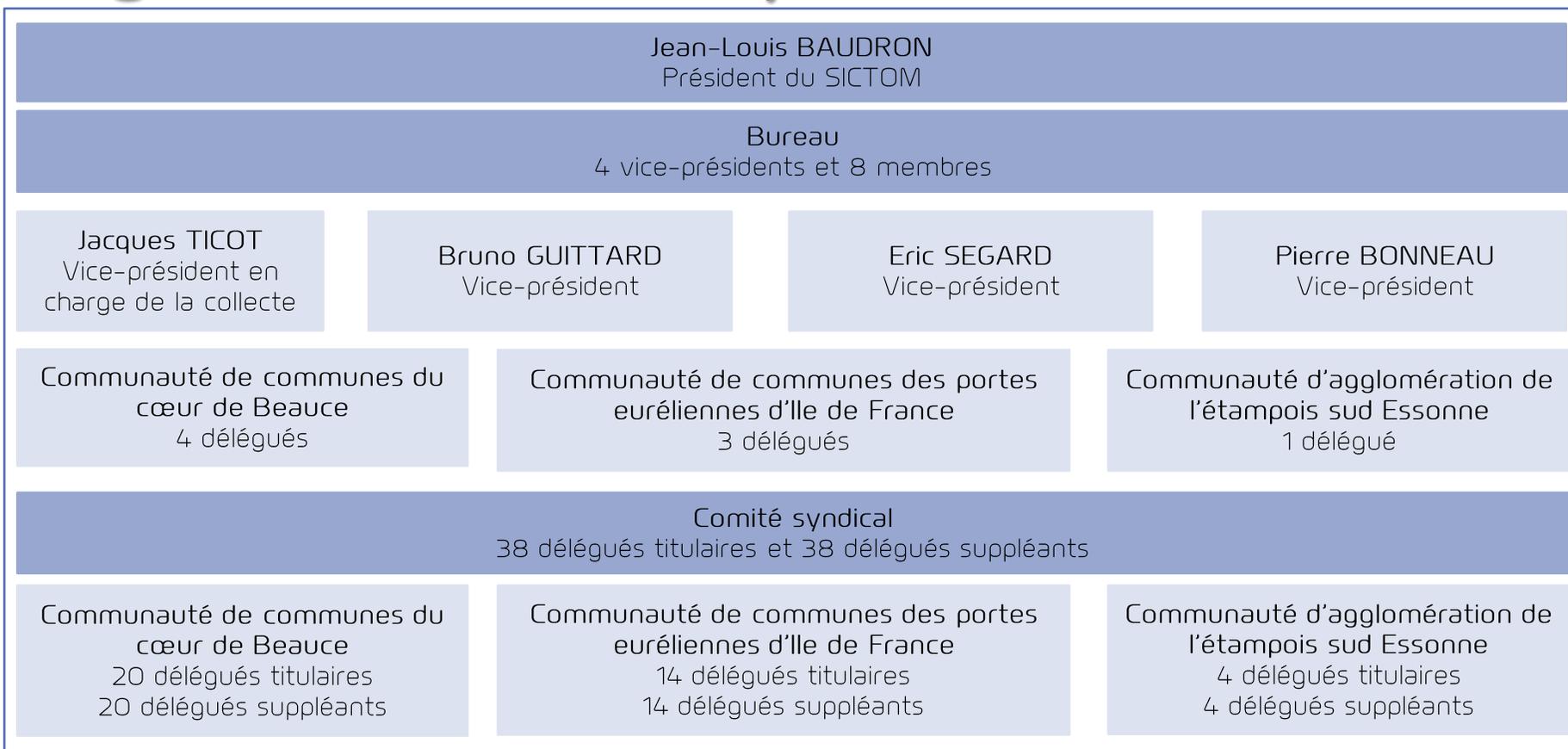
Chartres Métropole a étendu le périmètre d'adhésion à son territoire, ce qui a entraîné une vague de demande d'intégration à cette dernière. (communes rayées ci-contre). Les modifications n'auront pas lieu avant 2018.

* Création de la commune nouvelle AUNEAU - BLEURY - SAINT - SYMPHORIEN au 01/01/2016 mais pas de changement pour la collecte
AUNEAU : SICTOM de la Région d'Aneau
BLEURY SAINT SYMPHORIEN : CCPEIdF

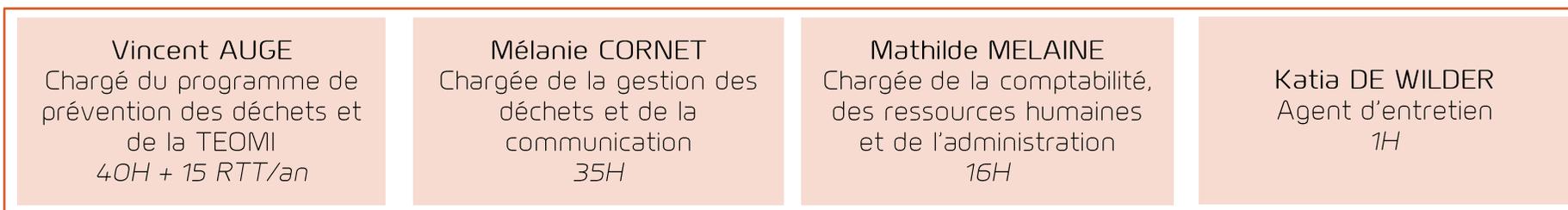


Projection des communes souhaitant rejoindre Chartres Métropole en 2018.

Organisation du syndicat



Organe délibérant



Organe administratif et technique

En 2017, le comité syndical s'est réuni 5 fois : 7 mars, 4 avril, 27 juin, 3 octobre et 7 novembre afin de décider et délibérer des orientations du SICTOM. Le débat d'orientation budgétaire, le budget, les tarifs de la TEOMI et de la redevance spéciale, le rapport d'activités et les exonérations sont les thématiques qui rythment tous les ans les réunions du comité syndical.

Suite à la modification des adhérents, il était nécessaire de réaliser de nouvelles élections du comité syndical : président du syndicat, vice-présidents, membres du bureau, délégués au SITREVA, membres des commissions.

Suite à ces élections, il n'y a pas eu de changement de présidence, et de vice-présidence.

Collecte des déchets



Les habitations sont dotées de poubelles d'ordures ménagères et de tri. Ces bacs sont collectés en porte à porte, sauf quelques cas exceptionnels, par exemple les voiries en impasse, nécessitant la création de points de collecte. Le verre est collecté dans des bornes, en point d'apport volontaire.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte pour les ordures ménagères et au plus tard à 10h00 le matin de la collecte du tri.

Le verre.

En 2017 : 1 127, 46 tonnes de verre ont été collectées dans les 175 bornes en libre accès sur le territoire du syndicat. Ces bornes sont vidées les jeudis et vendredis.

Le tri.

La collecte des emballages - journaux/magazines s'effectue en porte à porte, grâce aux bacs jaunes, correspondant aux nouveaux codes couleurs nationaux, ou de couleur bleu, voire vert et bleu pour les plus anciens bacs, encore en service.

Cette collecte a lieu tous les quinze jours.

Les consignes de tri sont à respecter. En cas de déchets non recyclables, le bac est refusé à la collecte.

En 2017, 1 983, 58 tonnes de déchets recyclés ont été collectées.

Les ordures ménagères.

Les habitations du syndicat sont dotés de bacs marron pucés depuis 2012. La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine.

Ces bacs sont distribués à la demande des habitants, via une fiche à remplir, pour un changement de volume, un bac cassé ou un bac volé.

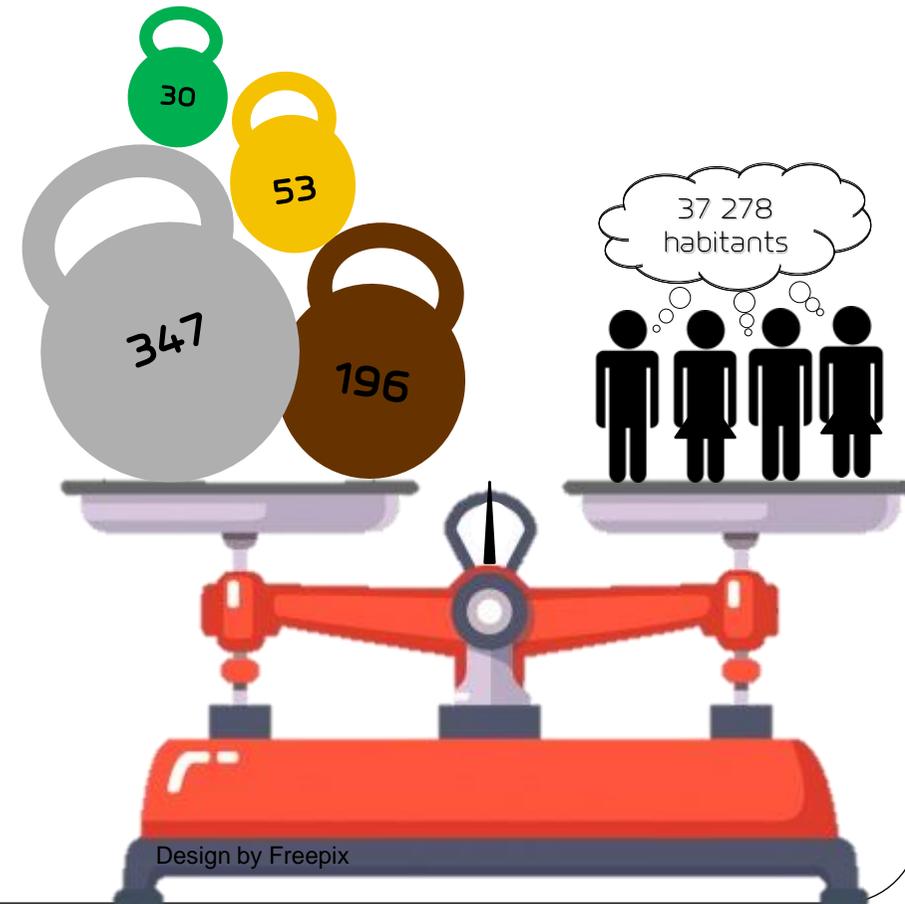
Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchets présentés hors des bacs ne sont pas collectés.

En 2017, 7 291, 28 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées.

Les déchèteries.

Les déchèteries sont gérées par le SITREVA. Cinq déchèteries sont ouvertes sur le territoire du syndicat : ANGERVILLE, JANVILLE, OUARVILLE, ROINVILLE et VOVES. En 2017, 12 945, 68 tonnes de déchets ont été déposées en déchèteries.

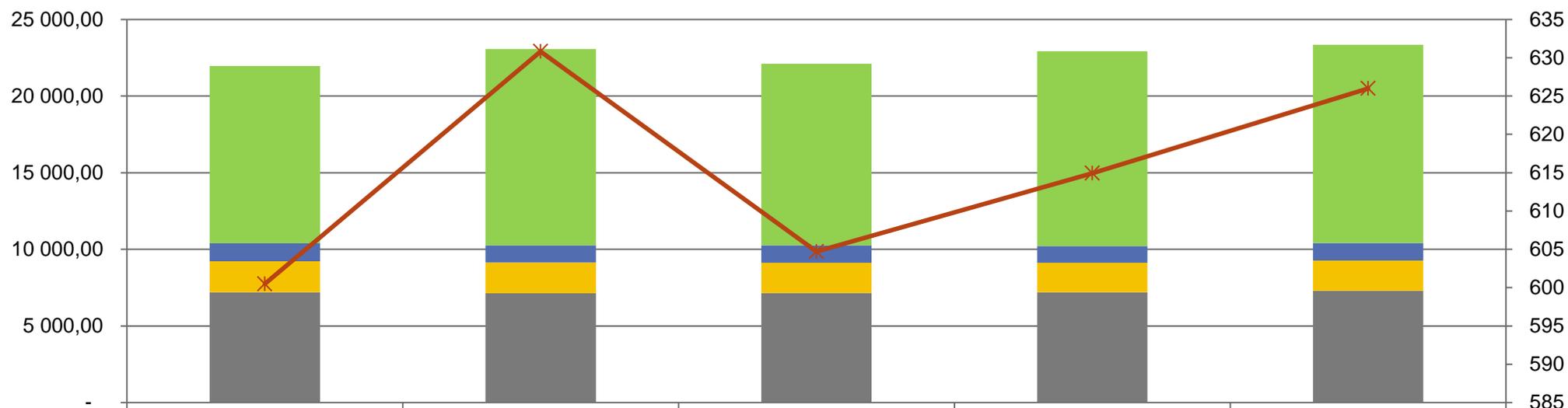
Quantité de déchets produits par an par habitants en 2017 (exprimé en kg)



Collecte des déchets



Evolution des tonnages collectés et du tonnage par habitant depuis 2013



	2013	2014	2015	2016	2017
Déchèteries (t)	11 561,44	12 803,92	11 850,40	12 718,975	12 945,68
Verre (t)	1 176,10	1 127,70	1 138,54	1 078,55	1 127,46
Emballages et journaux-magazines (t)	2 035,58	2 008,36	1 974,86	1 938,76	1 983,58
Ordures ménagères (t)	7 187,44	7 130,06	7 150,56	7 188,44	7 291,18
Total (t)	21 960,56	23 070,04	22 114,36	22 923,20	23 335,67
Population	36 571	36 571	36 571	37 278	37 278
kg par an par habitant	600	631	604,7	614,93	626

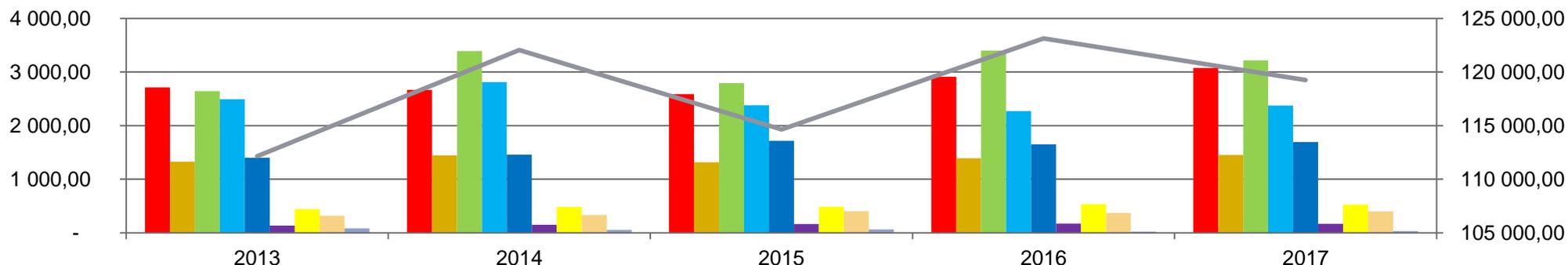
Les tonnages sont à nouveau à la hausse, après avoir constaté une baisse en 2015. Ceux-ci sont en augmentation de 1,8% par rapport à l'année précédente. Ces résultats sont à nuancer. En 2017, la population du syndicat a augmenté : on compte près de 350 nouveaux foyers, qu'il a fallu doter de bacs. Mais l'INSEE prend en compte cette augmentation de la population avec 3 ans de retard ; c'est la population de 2014 qui est applicable au 1^{er} janvier 2017.

En plus des déchets collectés par le syndicat, il y a les points d'apport volontaires pour les textiles, linges et vêtements. 176 796,89 kg de textiles ont été collectés par ECO-TLC, Le Relais et le Secours Catholique en 2017, soit +11% par rapport à 2016.

Collecte des déchets



Tonnages et fréquentation des déchèteries depuis 2013

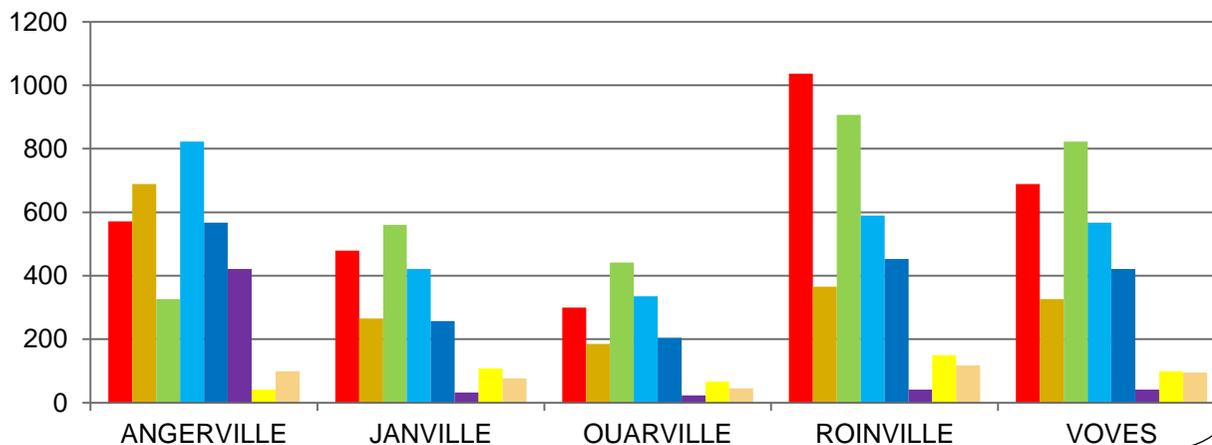


	2013	2014	2015	2016	2017
Touvenants (t)	2 715,11	2 666,06	2 586,28	2 913,31	3 075,17
Bois (t)	1 325,01	1 444,38	1 316,8	1 394,36	1 453,70
Déchets verts (t)	2 641,78	3 391,75	2 794,4	3 400,59	3 218,79
Gravats propres (t)	2 493,58	2 814,74	2 379,65	2 272,51	2 373,40
Gravats à trier (t)	1 403,78	1 459,64	1 715,27	1 650,14	1 692,76
Cartons (t)	134,84	150,42	162,48	175,12	171,24
Métaux (t)	442,66	484,46	489,28	534,92	528,26
DEEE (t)	320,948	335,16	405,94	373,76	397,87
DDS (t)	83,72	57,31	67,44	25,04	34,49
Total (t)	11 561,428	12 803,92	11 850,4	12 739,75	12 945,28
Nombre de visites	112 150	122 054	114 647	123 134	119 256

Les tonnages des déchèteries sont en hausse depuis 2015, avec cependant, une fréquentation en légère baisse depuis l'année précédente (-3%).

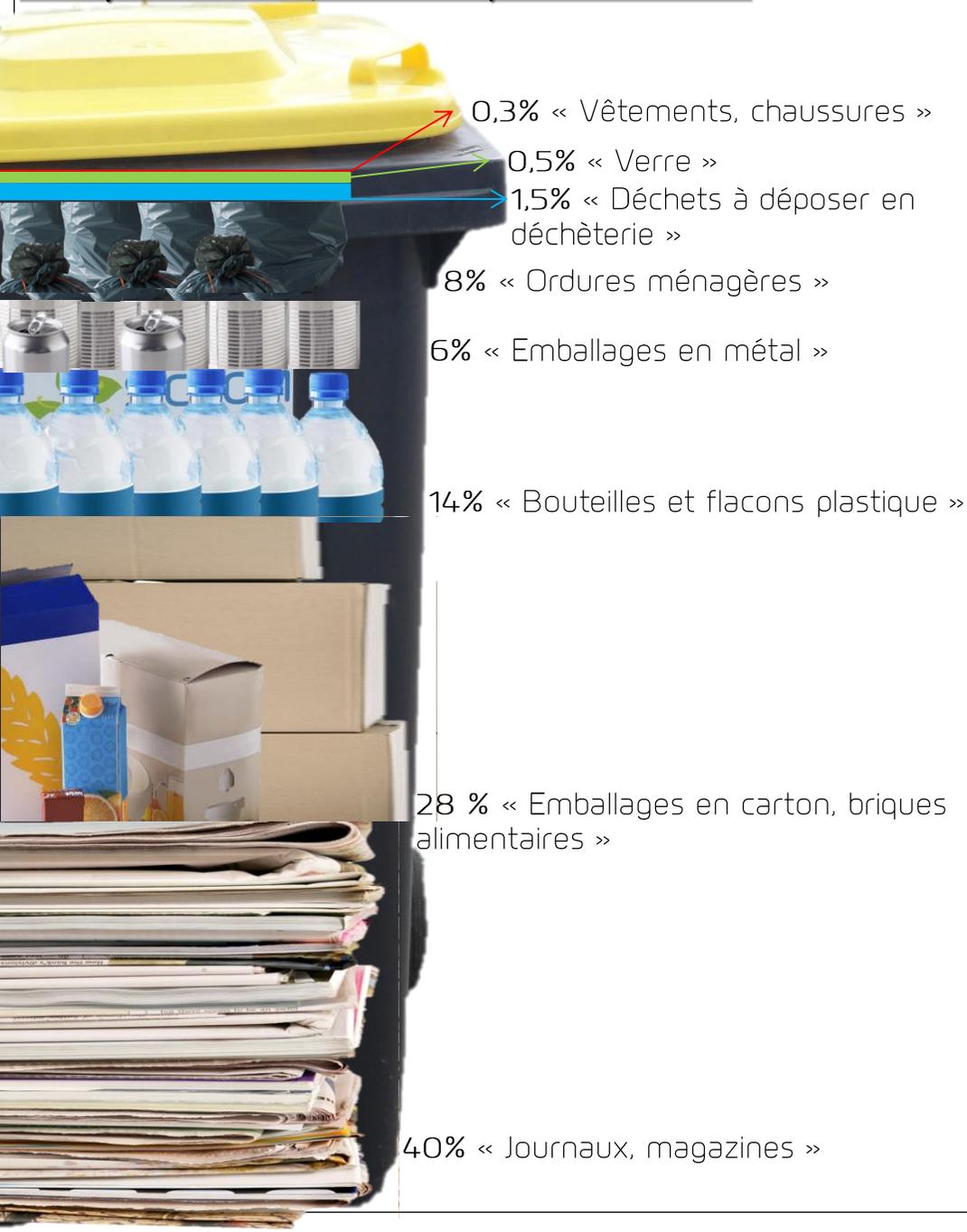
Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages par site et par matière, sauf pour les DDS, dont le syndicat connaît uniquement le tonnage annuel. SITREVA a signé des conventions avec certaines déchèteries voisines de son territoire, afin que les riverains puissent y accéder; c'est notamment le cas pour Dammarie.

Répartition des apports en 2017 par sites



Caractérisations

Analyse du contenu de la poubelle de tri.



L'image ci-contre représente, en moyenne, la qualité des déchets jetés dans la poubelle de tri.

Cette analyse est faite grâce à 31 caractérisations réalisées en 2017. Les résultats des caractérisations sont envoyés par le SITREVA, après avoir analysé un échantillon prélevé dans les camions.

En raison de la distance avec le centre de tri, à RAMBOUILLET, où sont réalisées les caractérisations, il est nécessaire que le prestataire soit informé des dates des caractérisations pour qu'il organise sa tournée, notamment, démarrer un peu plus tôt qu'habituellement pour tenir compte du temps de trajet. Cependant, avec le partage de cette information, nous ne constatons pas d'augmentation des bacs refusés les jours de caractérisations. En effet, les bacs de tri sont toujours contrôlés avant la collecte et refusés si des déchets non conformes s'y trouvent. Tous les matins, le prestataire envoie la liste des bacs refusés de la collecte de la veille avec les raisons, réparties en plusieurs catégories :

- Déchets en sac (*contenant du tri ou des ordures ménagères*)
- Plastique non conforme
- Polystyrène
- Vêtements / chaussures
- Gravats ou bois
- Déchets verts
- Verre
- Autre (avec précisions)

Ce tableau est ensuite envoyé aux mairies concernées et aux élus.

En 2017, le taux de déchets refusés est de 10,31%. Le meilleur résultat a été enregistré le 24 octobre (5,35 %). A l'inverse, le plus mauvais échantillon a été prélevé le 13 juin avec un résultat de 17,23% de déchets non recyclables.

TEOMI - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Partie fixe

Les taux ont été votés par le comité syndical du SICTOM RA le 4 avril 2017.

Le taux de la partie fixe est de 9,05% pour Angerville et Germignonville et 11,31 % pour toutes les autres communes.

Partie incitative

La partie incitative comprend un forfait de 26 levées de la poubelle d'ordures ménagères, ensuite le coût est à la levée supplémentaire :

- Bac de 120 L : 60 €
+ 1,80 € la levée supplémentaire
- Bac de 240 L : 106 €
+ 3,60 € la levée supplémentaire
- Bac de 660 L : 268 €
+ 9,80 € la levée supplémentaire

Consultation des données

Les habitants peuvent suivre les levées de leurs poubelles d'ordures ménagères en se connectant sur le site internet du SICTOM (www.sictom-region-auneau.com), dans l'onglet « consulter les levées » avec le numéro du bac ou le numéro d'invariant (*sans la lettre*) qui se trouve sur la taxe d'habitation.

Explication du calcul de la TEOMi, sur une taxe foncière

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : 280 EURE-ET-LOIR Commune : 422 A VOVES

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2014	25,61 %	%	0,715 %	20,22 %	%	10,54 %	%	
Taux 2015	25,87 %	%	0,751 %	20,22 %	%	11,20 %	%	
Propriétés bâties	Adresse Base							
	Cotisation	467	467	467		467		
	Cotisation	121	4	94		111		
	Cotisations 2014 2015	121	4	94		111		
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	
La taxe ordures ménagères comprend une part incitative de 59€ Tout ou partie de vos locaux d'habitation est exonéré durant deux ans de taxe foncière sur les parts départementale, communale et intercommunale.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦ Dégrèvement « Habitation principale » ⑧ Dégrèvement JA « Etat » ⑨ Dégrèvements JA « collectivités » ⑩			
Références administratives : //					Montant de votre impôt :			

Le calcul de la TEOMI est le suivant :
 Base x taux + partie incitative = montant de la TEOMI
 Soit, pour l'exemple ci-dessus : 467 x 11,20 % + 59 € = 111 €

SITREVA

La compétence concernant toutes les activités de traitement des déchets a été confiée par 5 structures à SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation), situé à Rambouillet.

Ces 5 syndicats primaires sont :

- Le SICTOM de Châteaudun
- Le SICTOM de la Région d'Auneau
- Le SICTOM du Hurepoix*
- Le SICTOM de Rambouillet
- La communauté de communes des portes euréliennes d'Île de France (anciennement SIRMATCOM de Maintenon)

Ce qui représente 271 949 habitants répartis sur 196 communes.



*Actualités

En 2016; le territoire du SICTOM du Hurepoix a été réduit. Ce mouvement a induit une réduction du périmètre de SITREVA au 1^{er} janvier 2017.

Un accord entre SITREVA et le SIREDOM, parallèlement à la fusion HUREPOIX / SIREDOM prévue au 1^{er} janvier 2018 et l'adhésion du SIREDOM à SITREVA pour le territoire du Hurepoix, devait permettre de rétablir le périmètre de SITREVA et reconstituer ses tonnages. Mais le SIREDOM ne respecte ni les conséquences de son adhésion à SITREVA ni l'accord passé. Cette affaire est arbitrée par la Préfecture.



Sites de traitement des déchets

Les sites de traitement des déchets sont gérés par SITREVA, en délégation de service public ou en régie.

L'usine d'incinération

L'usine d'Incinération d'OUARVILLE traite les déchets ménagers et assimilés (*ordures ménagères, déchets industriels banals, encombrants non valorisables, refus de tri*). Elle est exploitée en « délégation de service public » par la société VALORYELE.

En 2017, l'usine a valorisé 131 299 T de déchets (+4% sur l'année précédente), dont 65 845 T en provenance de SITREVA.

La production électrique s'élève à 61 927 MWh, dont $\frac{1}{4}$ est utilisé pour le fonctionnement de l'usine, le reste est vendu.

Les déchets sont valorisés en énergie (production électrique) et en matière (mâchefers).



Le centre de tri

Le centre de tri de RAMBOUILLET optimise la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière.

Il est géré dans le cadre de la « délégation de service public » par la société SETRI.

En 2017, 13 273 T de déchets ont été triés par le centre de tri, soit -9% par rapport à l'année précédente.

Les autres sites. exploités en régie par SITREVA :

- 18 déchèteries
- 4 centres de transferts, permettant de rationaliser les transports vers les usines.
- 1 plateforme de compostage, où sont traités les déchets verts issus principalement des déchèteries du SICTOM RA.
- 1 régie de transports

Zoom sur ... la procédure de renouvellement du marché

Le marché du SICTOM RA

Afin d'anticiper une modification du périmètre du syndicat avec les communes souhaitant partir vers Chartres Métropole, il avait été décidé de lancer une procédure pour réaliser un nouveau marché de collecte.

Le marché public du syndicat est un marché simple conclu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, soumis notamment aux dispositions des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Ce marché a pour objet la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages/journaux/revues/magazines et du verre, pour une durée de 5 ans, qui pourra être renouvelé au maximum deux fois 1 an.

Le DCE (Document de Consultation des Entreprises) contient un acte d'engagement, un CCATP (Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières), un bordereau des prix unitaires, un détail estimatif et des annexes.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. C'est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants qui a été retenue. (les offres seront notées sur 100)

- Valeur technique de l'offre : 40 / 100
- Valeur organisationnelle de la collecte : 30 / 100
- Prix global des prestations : 30 / 100

Le calendrier du syndicat

- 7 mars 2017 : choix du maître d'œuvre, accompagné d'un avocat, pour une mission d'aide à la rédaction des documents administratifs et techniques.
- 4 avril 2017 : approbation du DCE et autorisation de l'assemblée générale pour lancer la procédure.
- mai 2017 : mise en ligne des documents sur la plateforme KLEKOON
- 26 juin 2017 à 17h00 : fin de réception des offres.
- 27 juin 2017 : réunion de la commission marché pour l'ouverture des plis et la vérification des 4 offres. Elles ont été confiées au bureau d'études pour analyse.
- 5 septembre 2017 : réunion de la commission marché pour le choix de l'entreprise
- 3 octobre 2017 : l'assemblée générale valide le choix de la commission, en retenant l'entreprise SEPUR.
- 10 novembre 2017 : début du marché avec SEPUR

Prestataire de collecte



De SEMAER (groupe SEMARDEL) à SEPUR

SEMAER, du groupe SEMAERDEL, était le prestataire du SICTOM RA pour la collecte des déchets et la livraison des bacs jusque novembre 2017.

Les bureaux étant situé à Vert-Le-grand (91), un dépôt a été aménagé à Maisons (28) pour le personnel et les chefs d'équipe.

Deux marchés proposés par le syndicat étaient gérés par SEMAER :

- le marché de collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre) et de location des bacs d'ordures ménagères a commencé en 2011, pour une durée de 5 ans, renouvelable deux fois 1 an.
- le marché de bacs de tri signé en juillet 2013, a été renouvelé en 2016.

Le marché de collecte arrivant à son terme en novembre 2017, le syndicat a démarré une procédure administrative de renouvellement du marché. C'est l'entreprise SEPUR qui a été retenue.

Le contrat a débuté le 10 novembre 2017 pour :

- la collecte des ordures ménagères, des emballages et journaux magazines, du verre
- la fourniture des bacs.

Ce marché a été signé pour une durée de 5 ans et peut être renouvelé deux fois pour une période d'un an.

En chiffres ...

- 145 891 km parcourus en 2017 (88 574 km pour la collecte des ordures ménagères, 42 269 km pour la collecte sélective et 15 048 km pour la collecte du verre). On constate une baisse de 3% par rapport à 2016.
- 56 548, 4 litres de carburant consommés (58 467,30 L consommés en 2016)
- Avec SEPUR, les 4 bennes de collectes sillonnent le territoire tous les jours :
 - Lundi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
 - Mardi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
 - Mercredi : 4 camions le matin et 1 camion l'après-midi.
 - Jeudi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
 - Vendredi : 4 camions le matin et 1 camion l'après-midi.
 - + 1 camion grue pour la collecte du verre les jeudis et vendredis
- Le personnel, sur le terrain tous les jours, est composé de :
 - 10 agents « roulants » (*personnel dans les camions*), dont 2 intérimaires. Dans chaque camion de collecte, il y a 2 agents. Le matin, afin de réduire la pénibilité du travail, les deux agents en place sont également deux chauffeurs, ce qui permet d'échanger de poste pendant la tournée de collecte.
 - 2 chefs d'équipe en charge du suivi de collecte, de la livraison des bacs et des réclamations

Prévention des déchets



2017 : année 1 du CODEC

Un CODEC (Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire) a été signé en 2016 pour une durée de 3ans.

Les principaux objectifs sont :

- réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés,
- valoriser en matière ou en énergie plus de 90% des déchets ménagers et assimilés,
- sensibiliser à la réduction des déchets et labelliser 100 entreprises, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- aider 50% des collectivités adhérentes à mettre en place une politique d'éco-exemplarité en matière de déchet,
- aider 60% des écoles primaires, collèges et maisons de retraite à mettre en place le compostage.

Les actions réalisées en 2017.

Les « ECO-DEFIS ».

Dans les communes d'Angerville et Janville, après un premier passage en 2016, de nouvelles visites ont été organisées en 2017 auprès des artisans et des commerçants qui s'étaient engagés dans la démarche. 16 entreprises ont obtenu le label, sur les 18 engagées et les 119 contactées.

En fin d'année, une nouvelle campagne a été lancée à Auneau et Toury.

Le gaspillage alimentaire.

Le syndicat est intervenu dans les collèges d'Auneau et Voves, pour sensibiliser les agents de cantines et les élèves au gaspillage alimentaire. Il était demandé aux élèves de trier leurs plateaux en déposant les restes alimentaires dans une poubelle, qui était pesée chaque jour.

Au collège de Voves, 3,76 T de nourriture ont été jetées en une semaine.

Le compostage en maison de retraite.

Le syndicat a contacté les EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) du territoire. 3 établissements ont accepté de s'engager dans la démarche : Auneau, Janville et Voves.

2 sites de composteurs on été installés fin 2017.

Communication

Le site internet : www.sictom-region-auneau.com

La nouvelle version du site internet, créée par l'entreprise CAPTUSITE, a été mise en ligne le 17 janvier 2017. Tous le site est administrable par le syndicat. Pour des modifications plus importantes, CAPTUSITE répond aux demandes sous 24h.

Le site est organisé en plusieurs blocs thématiques :

- 1 Onglet d'accessibilité aux différents sujets
- 2 Pastilles d'accès rapide aux thématiques les plus récurrentes
- 3 Mot d'accueil - recommandations
- 4 Volet actualité (2 actualités peuvent être mise en ligne en même temps)
- 5 Carte du territoire, avec un accès au calendrier, jours de collectes, informations sur les déchèteries.
- 6 Paragraphe d'informations du syndicat : adresse, horaires d'ouverture, contact.

Pour sa première année de mise en ligne, les statistiques présentent une fréquentation du site par 3 700 personnes, qui ont visité, par ordre de vue, la page d'accueil, la page avec la carte des communes et celle portant sur les demandes de bacs. Les utilisateurs visitent le site internet en majorité le lundi matin et le mercredi en journée.

The screenshot shows the homepage of the SICTOM website. At the top, the logo for SICTOM Région d'Auneau is displayed, along with the full name: Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau. A navigation menu includes links for 'MES DÉCHETS', 'LEVÉES PERSONNELLES', 'MA COMMUNE', 'SITES DE TRAITEMENT', 'ACTUALITÉS', 'DOCUMENTATION', and 'FAQ'. The main content area features a large background image of a garbage truck. Below this, there are four quick-access buttons: 'FICHE BAC', 'TAXES', 'NOUVEL ARRIVANT', and 'DÉCHÈTERIE'. A central section titled 'Actualités du mois' contains two news items: 'Ce qui change en 2018' and 'A Noël, on trie aussi'. Below this is a section for 'Fermeture annuelle des déchèteries' with a date and 'Recommandations pour le bon fonctionnement du service de collecte' with several bullet points. To the right, a large red 'X' is overlaid on a section titled 'URGENT - ERREUR'. Below the main content, there is a section for 'Annuaire du réemploi d'Eure-et-Loir' and a notice from 'Lafibre' about textile recycling. At the bottom, there is a map of the SICTOM territory and a contact information section.

1

2

3

4

5

6

CONTACT | MENTIONS LÉGALES | PLAN DU SITE | FAQ |

Sensibilisation dans les écoles

Chaque année, courant juin, le syndicat adresse un courrier à l'attention de toutes les écoles primaires du territoire, en présentant ses services d'animation sur les thématiques du tri des déchets, du recyclage (près de 490 enfants) et du compostage (environ 450 enfants). Il est également proposé de visiter les sites de traitement : l'usine d'incinération (310 enfants) et le centre de tri (90 enfants). Une école a demandé de visiter les déchèteries. Les discussions sont en cours avec le SITREVA pour l'organisation d'une telle visite.

Jusqu'à présent, les animations sur le tri et le recyclage étaient réservées pour les classes de CE1 jusqu'au CM2. Plusieurs écoles souhaitant sensibiliser tous les élèves de l'école, car elles étaient engagées dans un projet global sur l'environnement, avaient demandé une animation pour les classes de CP. Au total, 90 enfants de CP ont été sensibilisés au tri des déchets et au recyclage, lors d'une animation en classe d'une heure.

Fin juin, une exposition sur le tri des déchets a été installée à l'école de Châtenay Elle se composait des panneaux du syndicat mais également de panneaux réalisés par les enfants. Cette exposition était ouverte pour les enfants et leurs parents.

Visite de l'usine d'incinération par une classe de CM1/CM2



Évènement extérieur

Pour la 2^{ème} année consécutive, le syndicat a participé au PLAYA TOUR à Voves, en juillet, organisé par l'UFOLEP. L'objectif est de rassembler les jeunes autour de la thématique du sport et de la sensibilisation au développement durable, à la santé...

Des activités sportives et intellectuelles sont proposées au public de tout âge. Le syndicat a présenté une exposition, un jeu sur le tri des déchets et des jeux de société pour les plus jeunes.

Stand du syndicat au PLAYA TOUR à VOVES en juillet 2017.

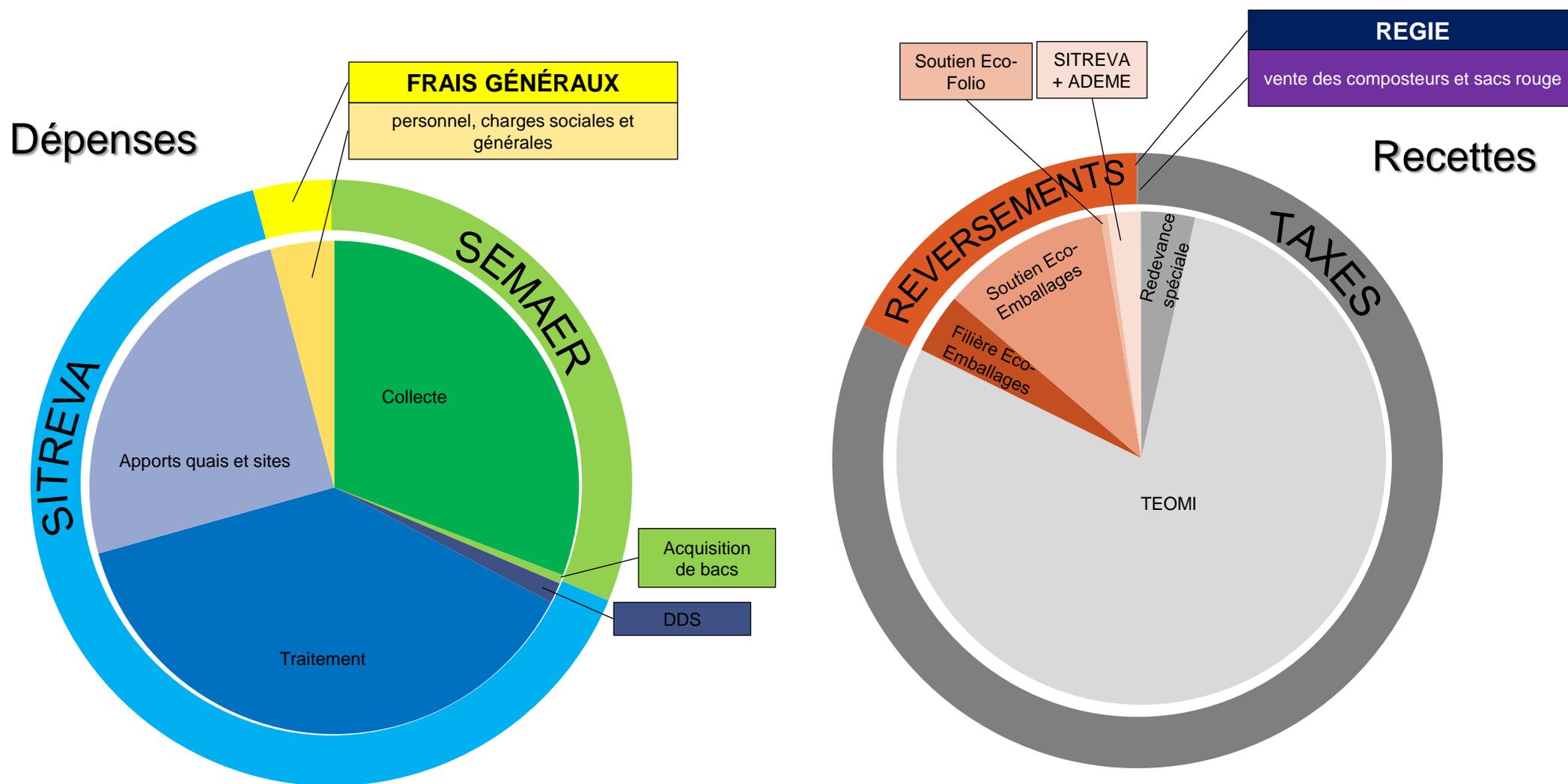


Indicateurs financiers

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des principales dépenses et recettes du syndicat pour l'année 2017. Les chiffres sont détaillés sur la page suivante.

En dépenses, pour la collecte et l'acquisition de bacs, seul SEMAER a été pris en compte, car les factures de novembre et décembre de SEPUR ont été payées en début d'année 2018.

Cette année, SITREVA a modifié sa grille tarifaire. Auparavant, les coûts étaient calculés en fonction des tonnages, avantageant les syndicats faisant des efforts notamment grâce à la TEOMI. Dorénavant, les coûts sont calculés en fonction de la population. De plus, on observe une augmentation des contributions, liée en partie à l'augmentation annuelle de la part fixe de la DSP.



Comptabilité analytique

Affectation du résultats en 2017

Investissement :

RI001. Excédent d'investissement 2018 : 60 617,74 €

R1068. Comblement du déficit 2018 : 0,00 €

Fonctionnement :

RFO02. Excédent de fonctionnement 2018 : 186 687,89 €

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	5 517 269,37 €	43 454,59 €
Dépenses 2017	5 342 345,81 €	37 234,82 €
Résultat brut de l'exercice 2017	174 923,56 €	6 219,77€
Excédent reporté 2016 (RF 002)	11 764,33 €	
Excédent reporté 2016 (RI 001)		54 397,97 e
Solde 2017	186 687,89 €	60 617,74 €
Reste à réaliser sur 2017		10 000 €

Détail des coûts en 2017

Section	Titre	Détails	Détails	Montants
Dépenses	SEMAER	collecte	Factures de 11/2016 au 09/11/2017	1 644 600,10 €
		acquisitions bacs	Factures de 11/2016 à 11/2017	30 284,25 €
	SITREVA	apports DDS	Factures de l'année 2016	71 569,36 €
		Traitement	Factures de 11/2016 à 11/2017	2 028 256,55 €
		apports quais et sites	Factures de 11/2016 à 09/2017	1 341 598,46 €
	FRAIS	personnel, charges sociales et générales	Factures de l'année 2017	224 064,60 €
Recettes	Taxes	redevance spéciale	Factures de l'année 2017	195 501,05 €
		TEOMI	Factures de l'année 2017	4 338 772,61 €
	Reversement	filière éco emballages	3e trimestre 2016 + 1er et 2e trimestres 2017 + solde 2016	217 737,61 €
		soutien éco emballages	4e trimestre 2016 + liquidatif 2016	613 661 €
		soutien éco folio	Année 2015	26 256,11 €
		SITREVA et ADEME	Fréquentations inter-déchèterie, apports des artisans, contrat en cours avec l'ADEME	122 837,93 €
	Régie	Vente de sacs rouge et composteurs	Vente de l'année 2017	1 612,50 €



SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
sictom.ra@wanadoo.fr
www.sictom-region-auneau.com